



## PROCÈS VERBAL

### RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Quorum : 19

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 février 2024

Date d'affichage : 13 février 2024

PRÉSENTS : Mesdames de KERPOISSON, DESIAUME, DUCATEAU, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, Messieurs ALEXANDRE, ALLÉGAERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, GLEIZES, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PISKOREK, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, Mme CHIRON, M. FRÉRARD, M. PERRONNET, M. VAN DE WEGHE.

ABSENTS : Mme SARRON.

POUVOIRS : M. ANDRAULT à Mme DESIAUME, Mme BELLEVILLE à M. CHASSIOT, M. BONVOT à M. JAUBERT, M. FRÉRARD à M. ALEXANDRE, M. PERRONNET à M. TIBAYRENC, M. VAN DE WEGHE à Mme GOGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ALLÉGAERT.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2024,
- Modification du plan des servitudes aéronautiques de la BA 702,
- Election d'un délégué titulaire au SIAB3A,
- Adhésion à FREDON Centre-Val de Loire,

- Avance sur la subvention à l'école de musique de La Septaine,
- Motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Farges-en-Septaine,
- Débat sur le sujet de la piscine,
- Questions diverses.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2024 est approuvé.

33 pour  
1 abstention.

## MODIFICATION DU PLAN DE SERVITUDES AÉRONAUTIQUES DE LA B.A. 702

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Transports notamment les articles R 6351-4 et suivants
- Vu la modification du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de la B.A. 702 Bourges-Avord
- Vu la demande d'avis sur le projet adressés par la Préfecture du Cher le 25 janvier 2024
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, prononce un avis

FAVORABLE

Vote à l'unanimité

## ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIAB3A

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1er janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu les statuts du SIAB3A
- Vu la délibération n° 2021-06-086 en date du 28 juin 2021 relative à l'élection de délégués au SIAB3A
- Vu la délibération n° 2024-01-004 en date du 30 janvier 2024
- Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au SIAB3A
- Considérant qu'à l'unanimité le conseil communautaire a décidé que le vote ne se ferait pas à bulletins secrets,
- Considérant la candidature de M. CARLIER comme titulaire

- M. CARLIER est élu en qualité de délégué titulaire au sein du SIAB3A.

Vote à l'unanimité.

### **ADHÉSION A FREDON CENTRE-VAL DE LOIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les prestations fournies par l'Association FREDON (Fédération Régionale contre les Organismes Nuisibles) Centre Val de Loire
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- Décide d'adhérer à l'association FREDON Centre Val de Loire pour un montant de 550 € au titre de l'année 2024
- De s'abonner au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques exotiques envahissants dont le coût s'élève à 110 € par commune
- Décide que le coût de cette adhésion sera refacturé aux communes au prorata de leur population
- Décide que le coût de l'abonnement au programme départemental sera refacturé à chaque commune.

Vote à l'unanimité.

### **AVANCE SUR LA SUBVENTION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA SEPTAINE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2018-2023
- Vu le contrat culturel de territoire 2023-2026
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- De verser une avance de 2 000 € sur la subvention 2024 à l'école de musique de La Septaine.

Vote à l'unanimité.

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ÉCOLE DE FARGES-EN-SEPTAINE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Farges-en-Septaine,

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire adopte la motion contre la fermeture d'une classe à l'école de Farges-en-Septaine.

Vote à l'unanimité.

## DÉBAT SUR LE SUJET DE LA PISCINE

Madame Desiaume présente un power point décrivant le projet de réhabilitation et rénovation de la piscine à Baugy ainsi que les budgets d'investissement et de fonctionnement en découlant.

Un groupe de travail est constitué afin d'étudier des projets, des périodes d'ouverture ainsi que la faisabilité financière pour le budget de La Septaine.

Monsieur Grosjean sera le coordinateur du groupe de travail.

Il sera composé de :

M. GROSJEAN	Mme SURGENT
M. BARREAU	M. BOUGRAT
Mme DESIAUME	M. TIBAYRENC
M. JAUBERT	M. LOISEAU
M. CARLIER	

## QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente rappelle que la rencontre avec Mme Richer est fixée le 18 mars 2024 pour les Maires qui le souhaitent.

Une présentation du catalogue des logiciels « GIP RECIA » est proposé. Peu d'élus sont intéressés. Monsieur Grosjean précise que les Mairies ont leurs propres logiciels et ne souhaitent pour l'instant pas en changer.

## INFORMATIONS

Madame la Présidente annonce que les prochains gros travaux seront « La mise en sécurité des écoles » avec une priorité pour l'école d'Avord qui n'a pas bénéficiée de travaux depuis de nombreuses années et qui n'est plus aux normes de sécurité. D'autres écoles, bien sûr, bénéficieront de travaux de mise en sécurité.

Monsieur Grosjean rappelle que le Conseil départemental est en pleine refonte de la compétence social et médico-social et qu'un questionnaire à destination des élus leur a été adressé et qu'il est souhaitable que les réponses soient envoyées assez rapidement.

Monsieur Blanchard signale que pendant 1 mois, la « police de l’Air » constituée de Mirage 2000 est basée à Avord et que les avions décollent jour et nuit afin d’assurer la protection du Pays.

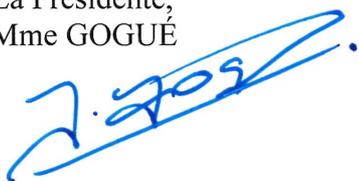
Monsieur Méreau demande si la commission des « Affaires scolaires » a revu la répartition des montants concernant les transports scolaires.

Monsieur Blanchard signale que la majorité des membres de la commission souhaite maintenir le montant à 5 € par enfant et continuer à privilégier les transports piscine.

Monsieur Méreau précise que les écoles importantes sont plus pénalisées. Par exemple sur Avord, 2 classes seulement vont à la piscine et il ne reste qu’un budget de 500 € pour toutes les classes restantes ce qui ne permet pas de faire de sorties.

Madame la Présidente demande que la commission prépare une présentation à faire au conseil afin qu’un débat soit organisé.

La Présidente,  
Mme GOGUÉ



Le Secrétaire,  
M. ALLÉGAERT.

